

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG 90/77

Objet :

Acquisition de terrains pour
réserves foncières et installation
d'entre-
prises

Date de convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture
de Rochefort

le 26 Septembre 1990

Application Loi N°82213
du 2 Mars 1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire

Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur Philippe MOST, Maire.

Etaient présents : MM. MOST,
Maire - LE GUEUT - HUGENDBLER -
CANDAU - GAVEN - BERLAND - GAUGUIN
- Mme MONTRON - M. BOISNARD,
Adjoints

MM. ALCHER - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - Mme FONTAN -
MM. GUEZENNEC - LACOTTE - MARCONI
- MONNARD - MOULINEAU - Mme
PELTIER - MM. QUENTIN - REVOLAT -
SABATHIER, Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT

MME LISION par M. LE MAIRE

M. TAP par M. BENOIT

Absents : Néant

M. ALCHER a été élu secrétaire.

Aux termes d'une négociation menée
avec Monsieur RIBEYROL Bertrand,
ce dernier s'est engagé, par
promesse de vente en date du 27
Juillet 1990, à vendre à la Ville
des terrains situés à Maine-
Baguet, cadastrés section BY n°
157 et 170, d'une surface de
50.372 m2, moyen-
nant le paiement d'une somme de
2.640.000 Francs.

*Cette promesse est consentie pour
une durée de deux mois.*

Ont signé au registre, MM. les
membres présents,
Pour copie conforme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

_ Ouf l'exposé de Monsieur le
Rapporteur,

- Considérant que l'acquisition de
ces terrains permettrait :

. Sur une partie, de construire un
bâtiment relais d'accueil des
entrepri-
ses ;

. Sur l'autre partie, de réaliser
une opération de lotissement à
usage d'habitation.

VU l'avis des Services Fiscaux en
date du 8 Août 1989 complété par
avis du 20 Août 1990

VU l'avis favorable de la
Commission des Travaux en date du
6 Août 1990,

VU l'avis de la Commission des
Finances en date du 22 Septembre
1990,

VU les plans des lieux,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable la
propriété de Monsieur RIBEYROL,
sise lieudit "Maine-Baguet" avenue
de Rochefort, cadastrée section BY
n° 157 et 170 d'une surface de
50.372 m2 moyennant la somme de
2.640.000 F.

- de désigner l'étude de Me DENAT,
Notaire associé à ROYAN, 29, rue
Gambetta, pour la rédaction de
l'acte authentique.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou
Monsieur le Premier Adjoint
agissant par délégation à signer
l'acte à intervenir.

- d'imputer la dépense
correspondante au Budget Primitif
de l'année 1990.

Fait et délibéré les jours, mois
et an susdits,

H. LE GUEUT